



**Monsieur le Directeur Général de
l'Aviation Civile
DGAC**

Envoi par mail

Strasbourg, le 27 novembre 2009.

Objet : Protocole DGAC – Europe de la surveillance
N/Réf : SAT/SG 09-039

Monsieur le Directeur Général,

Pour la réunion du 20 novembre 2009 dans le cadre des négociations du Protocole DGAC, et que vous présidiez, nous disposions d'un document de travail intitulé :

PROTOCOLE DGAC 2010

GT EUROPE

DOCUMENT DE TRAVAIL

Enjeux, craintes et garanties

Le SATAc UNSA vous a fait part de remarques importantes concernant le paragraphe **5. Les enjeux européens de la DSAC** que vous vous êtes engagé à compléter et à corriger, convenant d'un déséquilibre entre celui-ci et celui se rapportant à la DSNA.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir nous adresser, ainsi qu'à l'ensemble des destinataires du premier document, un document corrigé conformément aux engagements pris en séance remplaçant celui qui nous avait été, alors, envoyé.

Il est important que ce document soit édité **avant la réunion des deux Groupes de Travail découlant de celui-ci.**

En effet, comme nous vous l'avons rappelé à maintes reprises, l'équilibre entre « prestataire de services de navigation aérienne » et « autorité de surveillance » est primordial à nos yeux.

Le corps des TSEEAC dont nous sommes le représentant majoritaire exerce, en effet, dans **tous les domaines de l'Aviation Civile** et il est indispensable que les discussions prennent en compte, **dès maintenant**, tous les aspects, et de manière équilibrée, de façon à garantir l'unité de la DGAC à laquelle nous sommes très attachés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre profond respect.

**Pour le Bureau National
Le Secrétaire général**

Alain BELLARD

COPIES : - Madame la Directrice de la Sécurité de l'Aviation Civile
- Monsieur le Secrétaire Général de la DGAC
- SATAc UNSA – Bureau national